

ABONNEMENT

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 26 JANVIER

VENTRES PLEINS

Quand Auguste avait bu, la Pologne était ivre. Nos Augustes de la majorité républicaine, qui, d'ailleurs, ont plus de points de ressemblance avec l'Auguste de l'Hippodrome qu'avec le favori des Polonais, peuvent boire et manger à leur suffisance, mais ils auraient tort de croire que cela suffira à l'estomac de la France. Ils le pensent cependant ou du moins ils agissent comme s'ils le pensaient.

Grâce au régime économique républicain, la crise qui sévit durement sur toute l'Europe est mortelle chez nous. L'industrie et l'agriculture jettent leurs dernières plaintes qui ressemblent fort à un râle, sans que les représentants s'en émeuvent. Même indifférence en ce qui concerne le régime financier. La discussion du budget, que la Chambre n'a même pu entamer dans ses sessions ordinaire et extraordinaire de 1887, devait commencer lundi. Elle a été ajournée à jeudi, à moins que ce ne soit à la semaine des quatre jeudis. Et ce budget déposé depuis le 22 mars 1886 peut n'être pas discuté avant le mois de février 1888. Les douzièmes votés à la fin de 1887 expirent le 31 mars. Il reste donc environ six semaines pour que les deux Chambres étudient les innombrables questions que soulève la loi des finances. N'est-ce pas se moquer du pays ?

Et encore qui nous dit que nous n'allons pas avoir une crise ministérielle qui jettera budget et ministres aux cabinets d'Oronte ? La commission du budget et M. Tirard sont en désaccord sur la plupart des points. Serons-nous obligés d'en arriver aux douze douzièmes provisoires ? Cela n'aurait rien d'extraordinaire et nos républicains ne s'en préoccuperaient pas autrement. Ils ont l'âme stoïque.

La réunion des Droites nous signalait hier un écart de 273 millions entre les recettes et les dépenses de 1888 et offrait le moyen de combler ce déficit par des économies réelles. Ces économies résultent de

onze projets de loi déposés par nos amis qui impliquent les réformes indispensables pour obtenir l'équilibre budgétaire.

Or c'est, à ce propos, un furieux tolle dans les rangs de la gauche. Que veulent ces empêcheurs de danser en rond ? Et ce M. d'Aillères qui a l'audace de demander la nomination d'une commission extra-parlementaire chargée d'établir avant juin 1888 le bilan financier de la France ! Faire des réformes, des économies autrement qu'en paroles ? Permettre au pays de voir clair dans ses affaires ? N'est-ce pas la sclérotisme de réactionnaire endurci ? Pour un peu on demanderait que les généraux soient jetés pendant la discussion du budget hors de l'hémicycle, comme déjà on les a mis hors de la commission du budget.

Les députés républicains finiront par nous faire croire qu'ils ont des raisons personnelles pour prolonger le gâchis financier. Reste à savoir si le pays trouvera, dans ces raisons, le plus petit sujet d'ivresse.

EDOUARD GRIMBLOT.

L'AFFAIRE WILSON

Des documents établissant, paraît-il, d'une façon irréfutable la culpabilité de M. Wilson ont été saisis chez un avoué et chez un notaire où ils avaient été déposés et n'ont pas été versés au dossier du député d'Indre-et-Loire.

Voici ce qui se raconte au sujet de ces documents :

Lorsque M. Vigneau, désireux d'obtenir la preuve absolue de la culpabilité de M. Wilson, employa vis-à-vis de l'industriel Legrand le « coup du téléphone » qui a été la cause de sa révocation, M. Legrand, on s'en souvient, lui répondit que les documents étaient en sûreté. Il aurait ajouté, dit-on : Vous savez bien qu'ils sont chez M^e Ferté, avoué, et chez M^e Godet, notaire, rue des Petites-Ecuries, 49.

Une heure plus tard, M. Vigneau recevait l'ordre de suspendre son instruction et le lendemain matin sa révocation paraissait à l'Officiel.

Le même jour, une perquisition était faite chez M^e Ferté, avoué, et chez M^e Godet, notaire, et l'on saisissait dans ces études les documents formant le dossier d'un procès actuellement pendant entre M. Legrand et ses frères et établissant qu'une somme de 400,000 francs avait été versée à M. Wilson pour la décoration de M. Legrand, fabricant de cercles en fer pour tonneaux, par la mère de celui-ci, décédée il y a trois mois.

Notre confrère Paris faisait dimanche allusion à ces documents. Or, M. le juge d'instruction Atthalin pouvait d'autant moins suivre cette piste que les documents dont il s'agit ne figurent pas dans les dossiers qui lui ont été remis.

Cependant, sur les réclamations des frères de M. Legrand, le juge d'instruction avec convoqué lundi, dans son cabinet, M. Moussy, négociant, qui connaissait dans leurs moindres détails toutes les démarches faites auprès de M. Wilson par M^{me} Legrand mère, avec laquelle il était très lié.

M. Moussy, arrivé au Palais de justice à dix heures du matin, n'en est parti qu'à deux heures et demie, après avoir complètement renseigné M. Atthalin sur les sommes versées à M. Wilson par M^{me} Legrand et sur les dates des divers versements.

M. Wilson a remplacé M. Moussy dans le cabinet du juge d'instruction. Le magistrat lui a fait connaître les affirmations précises du précédent témoin ; M. Wilson a tout nié. Il a quitté le palais à sept heures.

Les documents dont il s'agit prouvent que M. Legrand a été conduit à l'Élysée, qu'il a demandé à M. Wilson de l'aider à obtenir la croix, que M. Wilson y a consenti et lui a fait verser tout de suite une commission de dix mille francs ; que l'affaire a duré longtemps, que des versements successifs ont été faits et qu'enfin au dernier moment il a fallu arracher le décret par de nouveaux subsides.

Voilà, dit-on, ce que M. Vigneau avait entrevu ; voilà, s'il veut s'en donner la peine, et si on le lui permet, ce que verra M. Atthalin.

Le parquet de la Seine a adressé au *Matin* une rectification dans laquelle il déclare :

1° Que Moussy n'a fait devant M. Atthalin aucune déclaration relative au procureur général ;

2° Que le procureur général n'a jamais entendu parler par M. Vigneau ou autre de reçus prouvant qu'un versement de sommes d'argent ait été effectué par M. Legrand entre les mains de M. Wilson ;

3° Que le procureur général n'a pu ni demander ni saisir ces reçus et ne les a jamais vus.

D'autre part, le parquet adresse également au *Soleil* un démenti dans lequel il déclare :

1° Que M. Vigneau n'a jamais informé le procureur-général que M. Legrand eût indiqué que les pièces ou reçus furent déposés chez lui ;

2° Qu'aucune perquisition n'a été opérée chez aucun officier ministériel.

L'Agence Havas a également transmis aux journaux une longue note qui émane visiblement du parquet.

On lit dans le *Paris*, sous la signature Ch. Laurent :

« Le *Soleil* et le *Matin* ont reçu de M. le procureur de la République deux *communiqués*, par application de l'article 42 de la loi du 29 juillet 1881.

» Paris n'a rien reçu.

» M. le procureur de la République rectifie, au nom de M. le procureur général et au sien, diverses allégations produites par nos deux confrères, conformément celle-ci : Que M. Bouchez aurait encore entre les mains des pièces saisies chez deux officiers ministériels et relatives à l'affaire Legrand-Wilson. M. Bernard affirme qu'il n'en est rien.

» Nous avons dit hier, en outre, ce que nous savons, nous, touchant cette affaire. Si quelques personnes ont douté de l'exactitude de nos renseignements, elles doivent en être convaincues, maintenant que les re-

9 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

Une Institutrice à Berlin

Par M^{lle} Marie MARÉCHAL

Croiriez-vous, chère enfant, que ces gens-là, qui ont tous un appétit d'ogre, se régalaient de lièvres aux pruneaux, de gigots aux confitures, et de porc à la gelée de groseilles, ou à la marmelade de pommes. Cela peint un pays, des goûts pareils, et leur cuisine peut aller de pair avec leurs modes.

Tout en causant, j'ai vu que mon excellente compagne de voyage, à part la question gastronomique, ne savait absolument rien sur sa future résidence, et qu'elle allait là, aussi ignorante du but, et du chemin à parcourir pour l'atteindre, qu'un matelot qui n'a jamais vu la mer, et qui met pour la première fois le pied sur le bâtiment devant le conduire aux grandes Indes. Mais qu'importe un peu plus ou un peu moins de géographie ? Je remercia Dieu d'avoir mis cette humble amie sur ma route ; nous nous sommes séparées à la gare après force baisers, serments de main, et promesses répétées de se voir le plus souvent possible. Avant la séparation, j'ai dû l'aider à

réclamer ses nombreux colis, tâche difficile dont elle ne se serait jamais tirée sans moi, vu son ignorance absolue de la langue allemande, et sa disposition à s'insurger contre tout.

« Voilà la sortie », disais-je en la remenant dans le bon chemin, et en lui montrant *Ausgang*, écrit en grosses lettres au-dessus d'une grande porte à gauche, tandis qu'elle voulait absolument prendre une petite porte à droite.

Elle haussa les épaules d'un air de dédain profond.

« Que ces Allemands sont stupides, me répondit-elle à haute voix, sans se soucier d'être entendue, oui ou non, des gens qui passaient. A Paris, on écrit tout simplement *sortie*, et personne ne s'y trompe. Mais ces gens-là ne savent pas appeler les choses par leur nom. Et puis, entendez-vous quel horrible charabia ? C'est pis que la tour de Babel !

Et alors, nous faisant faire place à grands coups de coude, distribuant autour d'elle d'un ton d'ironie, et à tort et à travers, des *ja* et des *nicht*, les seuls mots qu'elle connût, elle a fini par me mettre en voiture, avec ma malle, et m'a embrassée une dernière fois, en fondant en larmes.

Mais je m'éperçois que je ne t'ai rien dit de la personne extérieure de ma nouvelle amie, et tu m'es recommandé de t'en occuper, autant que faire se pourra, les *photographies* exactes de tous ceux

que je vais être appelée à connaître.

M^{lle} Mathilde Hamon n'est pas d'un aspect séduisant, j'en conviens : elle est courte, grosse, un peu commune ; mais en dépit de sa tournure hommasse, de sa barbe, de ses moustaches, que tu envierais, elle est la bonté et la délicatesse même. Greppo ne m'eût pas mieux traitée tout le long de la route. Une après-midi, comme j'étais mon chapeau, elle l'a saisi lestement, l'a défilé de fond en comble, en disant que je méritais mieux que cette insipide petite calotte, sans goût ni grâce (ces deux mots reviennent à tout propos dans sa conversation), et avec une prestesse incroyable, du bout de ses doigts effilés, seule partie délicate de son gros corps, cousant un point par-ci, un point par-là, elle m'a fait une coiffure d'une élégance rare, qui aurait comblé de joie et d'orgueil notre pauvre Greppo. Chère Greppo ! Comme ses larmes sont retombées sur mon cœur au jour du départ ! Je n'ai pas besoin de te dire de l'aimer pour deux maintenant.

CHAPITRE VII

Il y avait deux heures déjà que Giselle avait fait son entrée à l'hôtel de Kastow, Friedrichstrasse, et ses deux petites malles étaient encore déposées dans le vestibule, tandis qu'elle-même, debout dans la profonde embrasure d'une fenêtre, avait peine à garder bon visage.

Le vaste salon où on l'avait introduite était occupé, à son arrivée, par un valet de chambre et une *Gretchen* à l'air insolent, qui secouaient les rideaux, époussetaient les meubles, agitaient les tapis, sans se soucier le moins du monde de la présence de la jeune fille, à demi aveuglée par la poussière et le duvet qui voltigeaient autour d'elle.

Tous deux ricanèrent avec cette gaieté de mauvais aloi, si pénible pour ceux qui la provoquent. Giselle sentait bien qu'elle était l'objet de leurs sourires, de leurs gestes, de leurs plaisanteries à mots couverts : or, Giselle était fière ; l'impertinence des gens mal élevés la froissait particulièrement, cette impertinence grossière qui, dans son indolence, ne se doute même pas de la peine qu'elle inflige.

Pour se donner une contenance, elle soulevait de temps à autre le léger rideau de tulle brodé, et s'appliquait à regarder par la fenêtre les allées et venues que le matin amène dans une grande maison.

Des fournisseurs, chargés de leurs paniers de provisions, entraient et sortaient du côté des communs ; les domestiques passaient et repassaient dans la cour, et, près de la porte donnant sur la rue, le chef cuisinier, sa toque blanche sur l'oreille, sa pipe de porcelaine à la bouche, son grand couteau au côté, apostrophait d'un air de mauvaise humeur un petit marmiton qui chantait

présentants du parquet, si prompts à rectifier ce qu'il leur est permis de contester, les ont confirmés par leur silence même.

» Nous avons dit que M. Bouchez avait dirigé l'instruction de l'affaire relative à la substitution des lettres de M. Wilson, au lieu de contrôler seulement, ainsi que le veut la loi, la régularité de l'information. — Confirmé.

» Nous avons dit que M. Bouchez interrompait les interrogatoires des témoins et des prévenus pour faire venir à plusieurs reprises M. le juge d'instruction dans son cabinet et pour lui dicter les questions à poser, *ne variatur*. — Confirmé.

» Nous avons dit que M. Bouchez avait provoqué la révocation de M. Vigneau juste au moment où ce juge d'instruction allait découvrir la vérité dans l'affaire Legrand. — Confirmé.

» Nous avons dit que M. Bouchez est directement responsable de la tournure qu'a prise cette affaire Wilson, « qui, après avoir amené une rénovation gouvernementale, paraît devoir, en fin de compte, justifier une épuration judiciaire. »

» — Confirmé! Confirmé! Confirmé! »

INFORMATIONS

TRAITÉ DE COMMERCE FRANCO-ITALIEN

MM. Teisserenc de Bort et Marie, négociateurs du traité franco-italien, vont être rappelés. Les négociations s'étaient entamées sur les bases du traité de 1884 comprenant 272 articles soustraits au tarif général pour faire partie du tarif conventionnel.

Pour le nouveau traité, l'Italie veut faire rentrer 183 articles sur 272 dans le tarif général, de façon à avoir le droit de majorer à sa guise les droits portant sur un grand nombre de produits.

Restent 89 articles pour le tarif conventionnel dont 29 concernant les soieries, et les lainages sont majorés dans d'énormes proportions.

Dans ces conditions, la France arrête toute négociation, et le traité franco-italien se trouve ajourné à une date indéterminée.

Le tribunal correctionnel a condamné lundi les sieurs Zulpha, Pifferero et Bailac, les auteurs de l'agression commise contre M. Portalis, directeur du *XIX Siècle*, au moment de ses divulgations contre M. Wilson, à 2 ans, 45 et 13 mois de prison.

Le tribunal prononce en outre, contre Zulpha, Pifferero et Bailac, la peine de cinq ans d'interdiction de séjour.

A propos de la mort du comte de Montalembert, ancien officier de hussards, que l'on avait qualifié par erreur de chef de la branche aînée, on lit dans le *Soleil*:

« M. le comte de Montalembert qui vient de mourir, et son oncle, le pair de France, n'ont jamais été les chefs de la branche aînée des Montalembert de Cers; ils appartiennent à la branche cadette.

» La branche aînée est représentée aujourd'hui par le marquis de Montalembert de Cers, capitaine au 3^e dragons, et par son frère, ancien officier au 4^e cuirassiers. »

M. de Gontaut-Biron a décidé de réédifier le château de Biron, récemment détruit par un incendie et qui était un des plus remarquables échantillons de l'architecture des treizième et quatorzième siècles.

L'INCENDIE DE LA RUE SAINT-MAUR

Un incendie s'est déclaré dans les ateliers de M. Guglielmo, fabricant d'articles de voyage, établi au n° 108 de la rue Saint-Maur. Cet immeuble, de construction légère, a été détruit.

Les causes du sinistre sont encore ignorées.

Les secours étaient dirigés par le colonel des sapeurs-pompiers et les officiers de paix des onzième, troisième et vingtième arrondissements.

Quatre sur six des pompes à vapeur de la Ville ont pris part à l'extinction du feu.

On signale plusieurs accidents de personnes:

Le sapeur-pompier Claude Juillet est mort de la rupture d'un anévrisme, en ouvrant la bouche d'incendie située rue Saint-Maur, 92.

Le nommé Louis Lebard, bijoutier, demeurant rue Saint-Maur, 404, se trouvant parmi les spectateurs, s'est fracturé la jambe en tombant accidentellement dans la cour de la maison incendiée. Il a été transporté à l'hôpital Saint-Louis.

Le nommé Jules Barrié, serrurier, dix-sept ans, rue Oberkampf, a eu le crâne fracturé par les débris d'une cheminée tombée.

Transporté à Saint-Louis, il y est mort hier matin sans avoir repris connaissance.

Le nommé Mozeré, vingt-quatre ans, opticien, demeurant rue de Nys, 14, a reçu sur l'épaule un débris de cheminée qui l'a grièvement blessé.

Enfin, le nommé Georges Léger, vingt-sept ans, gymnasiarque du passage Julien Lenoir, 46, qui était monté sur un toit, pour aider les pompiers, est tombé de la hauteur du premier étage et s'est défoncé plusieurs côtes.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 25 janvier.

Le marché continue à garder son allure satisfaisante: 3 0/0, 81.35; 4 1/2 0/0, 107.80.

L'action du Crédit Foncier se négocie à 1,385. Les obligations foncières et communales ont un courant d'affaires qui justifie d'ailleurs l'excellence du titre. Les Bons à Lots sont très recherchés et les Bons de la Presse clôturent à 20 francs.

La Société Générale est immobile à 452.50. Les transactions sont limitées par ce fait qu'elles ont lieu au comptant.

Les Dépôts et Comptes courants sont immobiles à 600.

On signale de bons achats sur le Patrimoine-Vie à 75 et 80 francs. Les bilans de cette compagnie établissent que l'action a traversé la période difficile du début et que les capitalistes arrivent à point pour profiter des bas cours actuels.

L'action de Panama clôture à 298.12. Les diverses obligations donnent lieu à quelques transactions. La prochaine assemblée des actionnaires doit avoir lieu le 28 courant.

Les Polices A B de l'Assurance financière gardent leur bonne tenue et sont l'objet de nombreux demandes.

Le Corinthe est délaissé à 242.50. Le public s'éloigne avec raison d'une valeur dont les garanties reposent sur des bases si ébranlées.

La Transatlantique est à 517.50.

Le Comptoir d'Escompte clôture à 1,060.

Le marché des actions de nos chemins de fer est calme. Les obligations sont très fermes.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

MUSIQUE MUNICIPALE

Le deuxième Concert donné à ses membres honoraires par la Musique Municipale de Saumur aura lieu, dans les salons de la Mairie, mercredi prochain 1^{er} février, à 8 heures du soir.

Programme.

1. *Si j'étais Roi*, fantaisie avec solo d'alto: MUSIQUE MUNICIPALE.
2. *Je n'sais plus c'que j'veux dire*, chansonnette, par M. TELLIAM, des concerts de Bordeaux.
3. Fantaisie sur *Don Pasquale*, pour hautbois, par M. Y. DEJEAN, hautbois solo du théâtre d'Angers.
4. *L'Ombre*, de Flotow, solo de baryton, par M. DANIERRE.
5. *Le Siège de Tuyen-Quan*, fantaisie épisodique, avec chœur à quatre voix: MUSIQUE MUNICIPALE.
6. *En province*, grande scène comique (répertoire Desroseaux), par M. TELLIAM.
7. *La Véritable Manola*, de Bourgeois, par M. DANIERRE.
8. *Air varié et Polonaise*, de Hubans, pour hautbois, par M. DEJEAN.
9. *Les Deux Chanteurs sans place*, duo comique, par MM. TELLIAM et DANIERRE.
10. *Volupté*, mazurka, avec solo de clarinette: MUSIQUE MUNICIPALE.

Le piano sera tenu par M. WEBER.

Le Chef de musique,
V. MEYER.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes du Carnaval 1888

Billets d'aller et retour à prix réduits

A l'occasion des Fêtes du Carnaval, les billets d'aller et retour comportant une réduction de 25 0/0 sur le prix du Tarif général, délivrés les Samedi gras, Dimanche, Lundi et Mardi gras (11, 12, 13 et 14 février), seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains de la journée du Mercredi des Cendres (15 février).

Les billets de ou pour Paris conserveront leur durée de validité lorsqu'elle sera supérieure à celle fixée ci-dessus.

TIRAGE DE LA LOTERIE DE NICE

Voici les principaux numéros gagnants:

Le n° 2,654,478 gagne 500,000 francs. Les trois numéros suivants, chacun

100,000 francs: 2,003,744, 5,575,786 et 4,600,543.

Deux numéros chacun 50,000 francs: 5,703,472 et 3,537,537.

Deux numéros chacun 25,000 francs: 4,289,006 et 5,017,223.

Les lots primés sont payables à partir du 15 février au Crédit foncier.

Correspondance

St-Hilaire-St-Florent, 26 janvier 1888.

Monsieur,
Usant de mon droit de réponse, je vous prie de vouloir insérer dans votre numéro de ce jour la communication suivante.

Veillez agréer, etc.

J. DE NEUVILLE.

St-Hilaire-St-Florent, 26 janvier 1888.

Monsieur le Directeur de l'*Echo Saumurois*,

Je lis dans votre numéro de ce jour une communication signée *Bouvet-Ladabay* et dans laquelle une lettre de l'ex-maire de Saint-Hilaire-Saint-Florent est violemment attaquée.

Cette lettre était adressée à un sieur Doyen, employé des chemins de fer belges à Bruxelles, lequel, par un singulier hasard, ne pouvait être autre que Bouvet-Ladabay lui-même. Or, Bouvet-Doyen voulait savoir ce que son maire pensait de ses vins mousseux, et il a été profondément indigné de ce que ce fonctionnaire ait naïvement écrit à Doyen-Bouvet que les vins à 12 sous de Bouvet-Doyen ne valaient pas les vins à 12 francs des Cliquot et des Rœderer.

Par suite d'une autre circonstance non moins singulière, la lettre de Doyen-Bouvet, qui date d'août 1887, était publiée au moment même où se passaient les événements relatifs à l'inhumation et à l'exhumation du sieur Guentz, le 16 janvier 1888, et elle servait de bases à des attaques pétroleuses contre l'ex-maire réactionnaire.

Enfin c'était le *Courrier de Saumur*, moniteur officiel des enterrements civils, qui publiait la lettre de Bouvet-Doyen.

Le public, qui n'est pas aussi naïf que semble le croire Doyen-Bouvet, a tiré de ces trois coïncidences la conclusion que Bouvet-Doyen n'aimait pas les maires réactionnaires; qu'il avait un goût prononcé pour les enterrements civils et que le sieur Guentz avait toutes ses sympathies.

Aujourd'hui, Bouvet-Doyen, craignant que le public n'ait vu dans la publication de la lettre à Doyen-Bouvet une œuvre de parti, vient déclarer le contraire. Il jure que Doyen-Bouvet a publié cette lettre sans l'autorisation de Bouvet-Doyen, par pure indiscrétion; mais néanmoins il reste très indigné contre son ex-maire.

Il a tort! Tout le monde sait maintenant que Bouvet-Doyen pense des enterrements civils, et ce qui, seul, surprendra, c'est qu'il abandonne son ami et confidant le *Courrier de Saumur* pour faire une irruption dans la feuille qui combat les enterrements civils et ceux qui les patronnent.

Veillez agréer, etc.

COQUEBERT DE NEUVILLE,

Ex-maire de Saint-Hilaire-Saint-Florent, victime des enterrements civils.

ANGERS.

Un guet-apens. — Dimanche soir, vers six heures, dans la rue de Normandie, plusieurs agents de police du 3^e arrondissement ont été victimes d'un véritable guet-apens de la part d'une bande nombreuse de souteneurs et autres gens sans aveu.

Déjà, à quatre heures, dans la même rue, deux agents en tournée avaient été assaillis par plusieurs individus, mais n'avaient pu opérer aucune arrestation, obligés de battre en retraite, accablés sous le nombre des agresseurs.

Vers six heures, le brigadier Perdreau, dont l'énergie et le courage sont bien connus, partit, accompagné de quelques agents, notamment des nommés Baine et Huchon, bien résolu à faire respecter les gardiens de la tranquillité publique.

A peine étaient-ils arrivés dans la rue déjà nommée, que la même bande, mais démesurément grossie, se rua sur les malheureux agents et une lutte à outrance s'engagea. Malgré leur infériorité numérique, — un contre dix environ — les intrépides représentants de l'autorité réussissent à « mettre le grappin » sur quelques-uns des meneurs, les nommés Diou, Lalouette et les deux frères Bresseau, et les conduisirent au poste.

(A suivre.)

une tyrolienne à gorge déployée.

— Auras-tu bientôt fini, Schwartz? lui cria-t-il pour la seconde fois. Tu vas réveiller les jeunes comtesses.

— Il n'y a pas de danger, mein Herr Eckard, répondit le garçon avec un sourire narquois; vous savez aussi bien que moi qu'à l'heure qu'il est, les jeunes comtesses mangent leur chocolat les yeux grands ouverts; et la preuve, c'est que je l'ai remis de mes mains, tout chaud, tout bouillant, et confectionné par *Votre Excellence*, à cette pimbeche de Dorothee.

— « Mademoiselle Dorothee », mauvais drôle! As-tu peur de t'écorcher la bouche en donnant à chacun le titre qui lui est dû? En tous cas, voilà assez longtemps que tu écorches les oreilles de *Mon Excellence*, et si tu continues les refrains de grenouille, j'ai dans l'idée que le fouet du chenit ne tardera pas à faire connaissance avec tes épaules.

— Comme il vous plaira, très puissant meister, répondit le gamin avec un air de condescendance affectée.

Et s'élançant au milieu de la cour, dans un massif où s'épanouissaient de merveilleuses plantes exotiques, il s'y tint blotti comme un jeune chat, entremêlant de bruyants éclats de rire le refrain de sa tyrolienne, dont les notes aiguës arrivaient jusqu'à son ennemi à travers le

feuillage.

Le chef battit en retraite. Il se sentait impuissant.

Pouvait-il, lourd et pesant comme l'avait fait sa vie sédentaire, poursuivre cet écureuil jusqu'au cœur du massif de bégonias, au risque d'écraser l'éclatante bordure de géraniums pourpres, alors dans toute la magnificence de leur floraison?

Giselle laissa retomber le rideau; les deux ricanements venaient de sortir, et elle profita de leur absence pour regarder autour d'elle. L'ameublement du salon était somptueux et, en même temps, d'une sévérité de goût irréprochable. Aucune recherche fantaisiste, aucun de ces petits recoins à la mode, encombrés d'ordinaire de tant d'inutilités coûteuses. Peu de glaces, pas de dorures; en revanche, sur les tentures de couleur amarante, quelques tableaux de maître, des portraits historiques, et des portraits de famille, sans doute, car la plupart des cadres étaient couronnés du même écusson armorié; neuf feuilles de chêne et neuf feuilles de treble, formant guirlande autour d'un sigle perché sur un gantelet de fer.

L'un de ces portraits représentait une femme d'une trentaine d'années environ: teint pâle un peu bistré, visage amaigri, lèvres minces sur lesquelles errait un indéfinissable sourire, front plissé avant l'âge, mains fines et nerveuses, d'un

dessin irréprochable. La main droite était posée sur une Bible entr'ouverte, l'autre disparaissait à moitié dans les plis d'une épaisse robe de soie jaune, recouverte de guipures blanches.

Il était impossible de ne pas regarder longuement ce portrait, dût, sans doute, à quelque habile pinceau.

Ni charme, ni beauté pourtant, mais quelque chose de fascinant, d'implacable, de concentré, qui attirait le regard, et le retenait en dépit de lui-même.

« Ce doit être ressemblant, disait-on, après un examen attentif; ces visages-là ne s'inventent pas. »

Et Giselle regardait, elle regardait encore avec un intérêt qui lui semblait inexplicable. Pourquoi celui-là plutôt qu'un autre?

— Cette figure me repousse et m'attire; elle me glace et m'intéresse, pensait-elle.

Au même instant, des pas rapides retentirent dans la pièce voisine; le bruit que produit le frottement d'une étoffe de soie contre la muraille arriva jusqu'aux oreilles de la voyageuse: une porte s'ouvrit, et donna passage à l'apparition désirée et redoutée à la fois.

Il était temps, car déjà plusieurs agents, presque assommés et mis à mal par les bandits, se soutenaient à peine et n'en pouvaient plus. (Ralliement.)

LA MESSE DE GOUNOD A ANGERS

Les répétitions de la Messe de Gounod marchent admirablement. Cette œuvre, d'une beauté majestueuse et touchante, sera chantée par les dames de la ville au nombre de plus de cent vingt et par la Société Sainte-Cécile et de nombreux amateurs. En tout trois cents exécutants.

Le maître illustre, une des gloires de la France, dirigera lui-même son œuvre, et tout nous fait prévoir une solennité artistique d'une exceptionnelle grandeur.

1887

L'Année Saumuroise

Janvier

1^{er}. — Froid de 6 à 7 degrés.
4. — Neige. — Vol à l'hôtel de la Paix.
5. — L'Echo Saumurois publie la troisième liste de souscription pour le concours musical.

11. — Quatrième liste de souscription.
17. — Nouvelle période de froid. — Au théâtre, représentation du *Grand Mogol* (1^{er} fois à Saumur), par la troupe de M. Neveu; mise en scène exceptionnelle.

19. — Cinquième liste de souscription.
24. — *Sylvana ou la Fille des Bois*, drame lyrique de Weber, est représentée (pour la 1^{re} fois à Saumur) par la troupe de M. Neveu; principaux interprètes: M. Bailly, Neveu (rôle créé par lui à Paris), Nury, M^{lle} Lebec-Espigat et M^{lle} Lecerf.

29. — Les Ponts-et-Chaussées laissent détériorer le trottoir longeant le Square et l'extrémité de celui du pont Cessart pour l'établissement des rails du tramway.

Février

7. — Représentation de *Rigoletto* par la troupe Neveu, avec le concours du baryton Guillemot.

8. — Deuxième concert de la Musique municipale à la Mairie.

9. — Publication de la sixième liste de souscription pour le concours musical.

10, 11, 12. — Période de froid: 6, 7 et 8 degrés; glaçons en Loire.

13. — Concert de l'Harmonie Saumuroise au théâtre.

14. — Représentation de *Mireille*, par la troupe Neveu, avec M^{lle} Martini-Lutscher.

15. — Apparition de la première locomotive du tramway saumurois.

17. — 6 degrés de froid.

21. — Mort du frère Rupert, directeur de l'école chrétienne de Saumur.

27. — Election au conseil d'arrondissement de Montreuil de M. Prosper Couscher, en remplacement de M. Morillon, décédé.

Mars

3. — Mort du général Michaux.

7. — Représentation d'*Hamlet* (2^e fois à Saumur), par la troupe Neveu.

13 au 19. — Période de froid et de neige (6 degrés au-dessous de glace).

20. — Mi-Carême enfantine à Saumur; promenade à pied et en char dans les divers quartiers de la ville et quête au profit des pauvres. — Cavalcade de charité à Saint-Florent.

22. — Représentation de *Carmen* avec M^{lle} Guilbert, Pauline Vaillant, M. Bailly et Nury.

23. — Concert de la Musique municipale à la Mairie avec le concours de M^{lle} Guilbert.

27. — Courses de la Société nautique.

Avril

1^{er}. — Représentation de *l'Africain* (1^{er} fois à Saumur), pour la clôture de la saison théâtrale de M. Neveu; M^{lle} Reine Mezeray chante le principal rôle dans l'œuvre de Meyerbeer.

17. — Deuxième concert de l'Harmonie Saumuroise au théâtre avec le concours de M. N. Pellegrin, hautboïste solo de la Garde républicaine.

22. — L'Echo Saumurois publie le programme du concours musical annoncé pour les 3 et 4 juillet.

25 et 26. — Septième et huitième listes de souscription pour ce concours.

27. — Représentation de *Thérèse* (2^e apparition à Saumur).

29. — Représentation de *Francillon* (1^{er}

fois à Saumur) par la troupe de M. Paul Deshayes.

Mai

2. — Publication de la liste des sociétés adhérentes au concours musical.

3. — Adjudication pour la reconstruction du magasin à fourrages de l'Ecole et du manège Montbrun, incendiés dans la nuit du 9 au 10 décembre 1886.

4. — Inauguration du café du Commerce après restauration.

5. — Concert au théâtre par M. André Gresse et plusieurs autres artistes distingués.

10. — M. Bardon, préfet de Maine-et-Loire, se rend en tramway à Fontevault pour la réunion du conseil de révision à la maison centrale. (Il est peu probable que le même trajet se fasse cette année par le même genre de locomotion.)

15. — La troupe F. Achard joue la *Comtesse Sarah* (1^{er} fois à Saumur).

26. — Représentation de *Fusier* au théâtre.

28. — Mort du colonel Pollard.

(A suivre.)

CHRONIQUE THÉÂTRALE

LE MAÎTRE DE CHAPELLE. — LES NOCES DE JEANNETTE.

La soirée de lundi a commencé par le charmant opéra-comique de Paër, le *Maître de Chapelle*, qui est regardé comme une des meilleures inspirations de son génie.

Formé à l'école des Cimarosa, des Paisiello, des Guglielmi, le maître parmesan avait d'abord écrit des œuvres dans lesquelles on remarquait les mélodies les plus heureuses et le meilleur sentiment d'expression dramatique, mais son génie personnel ne s'était manifesté que dans les détails. Plus tard il subit l'influence de Mozart qui apporta une modification sensible à son talent: son harmonie devint plus vigoureuse, son instrumentation plus riche, sa modulation plus variée. C'est à cette deuxième manière que sont dues ses plus belles compositions.

Jusqu'alors Paër n'avait écrit que pour la scène italienne, mais lorsqu'un long séjour en France l'eut familiarisé avec notre langue, son esprit vif et sa gaieté pleine de verve le portèrent à écrire pour notre scène, et il composa la musique du *Maître de Chapelle* où abondent les mélodies pleines de charme et de suavité, où se déroulent de longues périodes qui décèlent un sentiment profond. L'harmonie et l'instrumentation ont de l'effet et du piquant, et le compositeur s'y élève jusqu'au plus beau caractère. L'ouverture est originale; le grand air du maître de chapelle est coloré, et son duo avec sa servante a un tour piquant, une grâce naïve du plus heureux effet: aussi ces morceaux devenus classiques font-ils éprouver aux amateurs les sensations les plus douces et les plus agréables.

L'interprétation de ce chef-d'œuvre a été parfaite. M^{lle} Justin Née, qui était, il y a à peine quelques années, première dugazon aux théâtres de Brest et de Nantes, où elle s'est acquis les meilleures sympathies et où elle a laissé d'excellents souvenirs, s'était chargée du rôle de Gertrude. Elle y a obtenu un triomphe des plus éclatants. M^{lle} Née nous est apparue dans la plénitude de ses doubles qualités d'actrice et d'artiste lyrique: grâce mutine, jeux de physionomie tout de finesse et d'à-propos, regards pleins d'esprit qui illuminent la scène et rayonnent sur la salle, telle est la comédienne. Quant à la chanteuse, elle joggie, le sourira aux lèvres, avec toutes les difficultés musicales que le compositeur s'est plu à réunir dans son œuvre: trilles, roulades, arpèges, vocalises, gruppelli, staccati, se précipitent sur ses lèvres dans un délicieux gazouillement qui vous fait éprouver un indicible plaisir. On ne saurait chanter avec plus de flexibilité, avec un sentiment plus vrai et plus naturel; surtout après l'air: *Perché, perché, credelo dio*, qu'elle a dit avec une agilité, une finesse et une justesse de traits merveilleuses. Toute la salle enthousiasmée a fait à la gracieuse artiste une bruyante ovation.

Nous ne saurions trop féliciter M^{lle} Justin Née de ce nouveau succès sur une scène où, encore toute jeune cantatrice, elle avait obtenu les meilleurs suffrages à côté du sympathique ténor M. Justin Née.

M. Delvoe a chanté le rôle de Barnabé en véritable artiste. Sa voix, qui a été à la fois vigoureuse et souple, a eu des élans superbes et les inflexions les plus suaves. Au trio, à l'air de *Cléopâtre*, au duo avec Gertrude, il a fait valoir ses précieuses qualités. Le talent du chanteur s'est doublé de celui de l'artiste dramatique; son jeu a été intel-

ligent et son geste expressif. Notre excellent baryton a été plusieurs fois récompensé par les bravos du public. M. Stéphane a été un Benedello très amusant. Ils ont été rappelés tous les trois au baiser du rideau.

Le second opéra-comique, les *Noces de Jeannette*, est un charmant tableau d'une finesse, d'une grâce, d'un naturel exquis. La musique de Victor Massé est de celles « qui bercent » selon l'expression d'un maître; elle est ravissante. Cet acte est rempli de fraîches mélodies, d'heureux motifs, d'idées spirituelles, et l'orchestration est d'une rare élégance.

L'ouverture commence par un carillon fort bien accompagné par l'orchestre et d'un effet piquant. L'air d'introduction est d'une instrumentation gracieuse; il est suivi de la romance en sol, aujourd'hui populaire, d'un caractère triste qui contraste avec la chanson villageoise, au rythme original, que le baryton chante dans la coulisse. Le duo entre les jeunes époux est un modèle de grâce et les couplets de la scène d'ivresse sont pleins de verve. Quoi de plus touchant que la romance de l'aiguille, de plus brillant que l'air du rossignol, de plus tendre que la scène du souper! L'acte se termine par un final entraînant et par la ritournelle du carillon qui annonce le bonheur des époux.

M. Delvoe a chanté avec un rare talent le rôle de Jean. Il a dit d'une façon gaillarde la chanson: *Oh! oh! Margot, lève ton sabot*; il a eu de l'entrain en chantant les couplets: *Ah! vous ne savez pas, ma chère*, qui se terminent par la scène où les meubles sont cassés, et dans le duo: *Allons, je veux qu'on s'assoie*, il a eu des accents d'une tendresse touchante qui ont soulevé des applaudissements chaleureux. M^{lle} Fincken, suivant son habitude, a assez mal chanté tous les morceaux de Jeannette; elle est restée littéralement en plan au milieu de... « ses meubles joyeux ». Le souffleur a pu jouer son rôle... et encore il a fait des suppressions.

La pièce, les *Chevaliers du Pince-Nez*, qui est gaie et spirituelle, a été jouée avec beaucoup d'entrain par nos artistes; le public s'est bien amusé et a témoigné sa satisfaction par ses applaudissements répétés.

Dès les premiers jours

Le Grand-Moulin (Loire-Inférieure), le 13 août 1887. — Depuis que je prends vos Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte, mes maux d'estomac ont presque disparu dès les premiers jours du traitement; aujourd'hui je ne ressens plus rien, malgré les chaleurs qui autrefois me faisaient tant souffrir. Je vous remercie et je ferai tous les éloges que vos Pilules Suisses méritent.

Sig. lég.

J. SERROUX.

ÉPICERIE CENTRALE

Maison GEORGES DOUESNEL, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

Cafés supérieurs

NOUVEAUX MÉLANGES faits avec les sortes les plus estimées.

1^{re} qualité, le 1/2 kilog. 2 f. 50

Mélange extra, le 1/2 kilog. 2 80

Mélange exquis, sorte supérieure, le 1/2 kilog. 3 »

Dernières Nouvelles

Les médecins ne se sont pas encore prononcés définitivement sur l'état du général Brugère. Le dernier bulletin dit que l'état est stationnaire.

Une dépêche de Rome, datée d'hier 25 janvier, nous apprend que M. Teisserenc de Bort et M. Marie, plénipotentiaires français chargés de suivre les négociations relatives au traité de commerce franco-italien, sont rappelés de Rome.

Les pourparlers sont définitivement rompus.

Tels sont les conséquences de la mauvaise volonté des exigences croissantes du gouvernement italien.

Il faut reconnaître aussi que nos gouvernants n'ont pas eu la prévoyance de parer aux conséquences, désastreuses pour le Midi, des nouveaux tarifs que les Italiens vont appliquer à nos exportations. C'est la guerre des tarifs qui est ouverte. M. Crispi doit être enchanté.

Cabors, 25 janvier.

Une grève vient de se déclarer à Gourdon et prend de grandes proportions. Les ouvriers réclament une augmentation de salaire.

Bien que relativement calmes, ils ont maltraité hier un chef de chantier.

L'entrée de Gourdon leur a été interdite par la police et le procureur de la République.

Dépêche télégraphique.

Service spécial de l'ECHO SAUMUROIS

Paris, 26 janvier, 1 h. 25, soir.

Au conseil des ministres tenu ce matin, M. Sarrien, ministre de l'intérieur, a exposé la situation créée par suite de la cessation de paiement de la Compagnie Terrenoir.

Douze cents ouvriers se trouvent sans travail. Aucune manifestation ne s'est produite. Un liquidateur va être nommé d'office.

Le rapport de M. Cordier, relativement à l'installation du Préfet de la Seine, sera déposé au début de la séance d'aujourd'hui. Si, comme il est probable, la discussion immédiate est demandée, le ministre de l'intérieur, l'acceptera.

Le président de la commission du budget demandera à la Chambre de siéger les mercredi et vendredi de chaque semaine jusqu'à la fin de la discussion du budget.

BOURSE DE PARIS

DU 25 JANVIER 1888.

Rente 3 0/0.	81 40
Rente 3 0/0 amortissable.	85 »
Rente 3 0/0 (nouveau).	81 20
Rente 4 1/2 (nouveau).	107 95
Obligations du Trésor.	508 »

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

LE COLLÈGE DE SAUMUR

PRÉPARE AUX
ÉCOLES D'ARTS ET MÉTIERS
ET A L'EMPLOI

D'Élève Mécanicien des Equipages de la Flotte

L'Atelier d'Ajustage du Collège de Saumur, ouvert le 4^{er} Mars 1884 avec Cinq Étaux seulement, contient aujourd'hui Quarante-huit Étaux, Deux Moteurs, Cinq Tours, Deux Machines à Percer, Un Étau-Limeur, Une Machine à Raboter, Une Machine à Fraisier.

SANS PALAIS NI CROCHETS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR

Extraction, Aurification—Prix modéré.

Études de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 42, et de M^e POCHON, notaire à Nueil-sous-Passavant.

VENTE

Aux enchères publiques,

Sur conversion de saisie immobilière

EN VINGT-UN LOTS

1^{er} D'UNE

MAISON

Connue sous le nom

D'HOTEL

DE LA

Boule - d'Or

Avec Cour, Jardin et Dépendances,

située au bourg de la commune de Trémont;

2^o D'une AUTRE MAISON, avec Cour, Jardin et dépendances, située également au bourg de la commune de Trémont;

3^o D'une MAISON d'habitation, avec Jardin, Cour et dépendances, située aux Loges, commune de Trémont;

4^o D'une MAISON, avec Vigne, Terre, Jardin et dépendances, située au village de Lucet, commune de Trémont;

5^o De divers autres IMMEUBLES, en nature de Terre, Vigne, Pré et Bois taillis, situés communes de Trémont, Nueil-sous-Passavant et la Fosse-de-Tigné.

Le tout saisi sur les époux Nicolas Coquin, demeurant au bourg de la commune de Trémont.

L'ADJUDICATION aura lieu par le ministère de M^e POCHON, notaire à Nueil-sous-Passavant, le dimanche 19 février 1888, à une heure de l'après-midi, en la salle de la mairie de Trémont.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le dix-neuf janvier mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré, prononçant la conversion en vente aux enchères de la saisie immobilière, pratiquée à la requête de M^{lle} Humeau, ci-après nommée, sur les époux Nicolas Coquin, également ci-après nommés, de divers immeubles ci-dessous désignés, ladite saisie faite par procès-verbal de DELMAS, huissier à Vihiers, en date des deux, trois, cinq et sept décembre mil huit cent quatre-vingt-sept, visé, enregistré, dénoncé et transcrit au bureau des hypothèques de Saumur, le trente-un décembre mil huit cent quatre-vingt-sept, vol. 43, n° 10 et 11,

Aux requêtes, poursuite et diligence de M^{lle} Augustine Humeau, propriétaire, demeurant à Montilliers, Saisissante, ayant M^e Vincent LE RAY pour avoué;

Contre :

1^o M. Jean Nicolas, marchand de pores, tant en son nom personnel que pour la validité de la procédure à l'égard de la dame son épouse, ci-après nommée, demeurant à Trémont;

2^o M^{lle} Louise Coquin, épouse assistée et autorisée du sieur Nicolas, son mari sus-nommé, avec lequel elle demeure à Trémont.

Parties saisies, ayant M^e André POPIN, pour avoué,

Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, procédé par le ministère de M^e POCHON, notaire à Nueil-sous-Passavant, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, à la vente aux enchères publiques des immeubles, saisis sur les époux Nicolas Coquin, sur les lotissements et mises à prix ci-après fixés d'office par le Tribunal.

I. — Commune de Trémont

1^{er} Lot.

1^o Une maison d'habitation, située aux Loges, commune de Trémont,

composée d'une chambre basse à feu, grenier au-dessus, petit toit devant, contenant environ un are, n° 513, section A du cadastre, joignant au sud Coquin, au nord Ménard, à l'est les rues du village.

2^o Un petit toit, séparé de l'article premier par les rues du village;

3^o Une morceau de jardin, contenant environ quatre ares soixante centiares, n° 503, section A du cadastre, joignant au levant la cour ci-après, au sud un chemin, au nord Ménard;

4^o Une cour ou aire, contenant environ deux ares soixante centiares, n° 503, section A du cadastre, joignant au sud un chemin, à l'est et à l'ouest Besnard au nord Ménard.

Mise à prix : trois cents quatre vingt francs, ci..... 380

2^o Lot.

1^o Une maison, située au village de Lucet, composée d'une chambre à feu, grenier au-dessus, chambre à côté dans laquelle existe un four, toits à volailles, cour devant, d'une contenance d'environ 1 are 70 centiares, n° 832, section A, du cadastre, joignant au nord veuve Lefort, au sud un chemin, à l'est Jotreau, à l'ouest Poisson;

2^o Les grands jardins de Lucet (vigne et terre) contenant environ sept ares cinquante centiares, n° 834 section A, joignant au sud et au nord Jotreau, à l'ouest un chemin.

3^o Les Grandes-Fontaines (jardin) contenant quatre ares cinquante centiares, n° 582 section A du cadastre, joignant au sud Simon, à l'ouest Humeau, au nord le chemin, ruisseau entre.

Mise à prix : Quatre cent trente francs, ci..... 430

3^o Lot.

1^o Les Grands-Jardins de Lucet (vigne), contenant environ deux ares soixante-dix centiares, n° 864, section A du cadastre, joignant au sud et à l'est le chemin, au couchant Jotreau et Turpeau;

2^o Au même lieu, un jardin planté en vigne, contenant deux ares dix centiares, n° 863, section A du cadastre, joignant à l'est Onillon, à l'ouest Chouteau, au sud la route de Trémont à Cernousson, au nord Chouteau;

3^o Le Jardin-du-Bois, situé au village de Lucet (vigne), contenant environ trois ares quarante centiares, n° 894, section A du cadastre, joignant au sud et au nord Jotreau, à l'est Pommereau, à l'ouest un chemin.

Mise à prix : Soixante-quinze francs, ci..... 75

4^o Lot.

1^o Les Collines (vigne), contenant environ trois ares, n° 716-717, section A du cadastre, joignant à l'est la route, au sud Hilaire, au nord Pasquet, à l'ouest veuve Humeau;

2^o Au même lieu dites Les Collines (vigne), contenant environ quatre ares dix centiares, n° 697-698, section A du cadastre, joignant à l'est Robin, au sud Rigaudeau, au nord Maurille.

Mise à prix : Cinquante francs, ci..... 50

5^o Lot.

1^o Les Collines ou Bas-Quarts (vigne) contenant environ un are quatre-vingt centiares, joignant à l'est l'article ci-après, au sud Laporte, au nord Normand, n° 721, section A du cadastre;

2^o Les Collines (terre), contenant environ vingt-et-un ares quatre-vingt centiares, n° 691-692, section A du cadastre, joignant à l'ouest Normand et Laporte, au sud Jotreau, à l'est Pommereau.

Mise à prix : Deux cent dix francs, ci..... 210

6^o Lot.

Les Grandes-Fontaines (terre), contenant environ trente-cinq ares, n° 583, section A du cadastre, joignant au nord le chemin (ruisseau entre), au sud Simon, à l'est Pommereau.

Mise à prix : Quatre cents francs, ci..... 400

7^o Lot.

Les Serreries (terre), contenant environ... 1.545

Report... 1.545

nant environ vingt-six ares quatre-vingt centiares, n° 577-578-579-580, section A du cadastre, joignant au nord et à l'ouest Cesbron, au sud, un cours d'eau, à l'est un chemin.

Mise à prix : Trois cents francs, ci..... 300

8^o Lot.

Les Coleaux (vigne), contenant environ six ares soixante-dix centiares, n° 762-763, section A du cadastre, joignant au sud un chemin, au nord les héritiers Bernier, à l'ouest Gremillon.

Mise à prix : Cinquante francs, ci..... 50

9^o Lot.

1^o Le clos des Grands-Champs (vigne), contenant environ quatre ares soixante-dix centiares, n° 967, section A du cadastre, joignant au nord Brouard, à l'ouest et au sud Onillon;

2^o Au même lieu (vigne), contenant environ trois ares, n° 947, section A du cadastre, joignant au nord veuve Braehait, au sud Brouard, à l'est Coquin;

3^o Le Fougerai ou clos du Grand-Champ (vigne), contenant quatre-vingt-dix centiares, n° 979, section A du cadastre, joignant à l'est Normand, au sud Fribeau, au nord Coquin.

Mise à prix : Quatre-vingts francs, ci..... 80

10^o Lot.

Le Fougerai (terre), contenant environ trente-cinq ares, n° 984, 985, 986, 987, section A du cadastre, joignant au sud Pommereau, à l'est Maquignon, au nord une charrière.

Mise à prix : Cinq cents francs, ci..... 500

11^o Lot.

Les Petits-Pourants (terre), contenant environ trente-deux ares cinquante centiares, n° 994, section A du cadastre, joignant à l'ouest Choloux, au nord Pasquet, au sud une charrière.

Mise à prix : Quatre cent cinquante francs, ci..... 450

12^o Lot.

La pièce de la Planche (terre et vigne), contenant environ soixante-deux ares, n° 990, 991, section A du cadastre, joignant à l'est et à l'ouest Pommereau, au nord Maquignon, au sud la route.

Mise à prix : Sept cent cinquante francs, ci..... 750

13^o Lot.

Le Grand-Pré (pré), contenant environ trente-trois ares, quarante centiares, n° 75, 76, section A du cadastre, joignant au nord Pommereau, à l'est Quéteanu, au sud Bottereau.

Mise à prix : Six cents francs, ci..... 600

14^o Lot.

Le Bois du Jumeau (bois taillis), contenant environ quatre ares quatre-vingt centiares, n° 172, section A du cadastre, joignant d'un côté Robin et Turpault et à l'ouest héritiers Nau.

Mise à prix : Soixante-dix francs, ci..... 70

15^o Lot.

Les Bois de la Fenêtre (bois taillis), contenant environ seize ares quatre-vingt centiares, n° 128, 129, 130, section A du cadastre, joignant au sud Ménard, au nord Bazanté, à l'ouest veuve Simon.

Mise à prix : Deux cents francs, ci..... 200

16^o Lot.

1^o Le Clos de Plessis (vigne), contenant environ cinq ares, n° 356, section A du cadastre, joignant à l'est Renou, à l'ouest héritiers Simon, au nord Bodet;

2^o Le Clos de Plessis (vigne), contenant environ trois ares, n° 370, section A du cadastre, joignant au sud et à l'est Brouard, au nord Célestine Brault;

3^o Le Clos de Plessis (vigne), contenant environ cinq ares,

A reporter... 4.545

Report... 4.545

joignant au nord Dénéchère, au sud Brouard, à l'ouest Poupart, n° 379, section A du cadastre.

Mise à prix : Cent cinquante francs, ci..... 150

17^o Lot.

Au bourg de Trémont, 1^o Une maison, connue sous le nom d'Hotel de la Boule-d'Or, composée de trois chambres au rez-de-chaussée, cave sous la grande chambre, chambres au premier, petite cour, servitudes devant ladite maison, écuries, toits, hangar, grenier au-dessus, le tout se tenant, contenant environ deux ares vingt centiares, n° 190, 191, 192, 193, section B du cadastre, joignant au sud et à l'est la place de l'Eglise, à l'ouest Renault, au nord Chauveau et Prudhomme;

2^o Une portion de cour, un hangar et portion de cellier, vers nord du hangar, la ligne séparative partira du pillier sud-est de l'entrée de la cour à joindre en ligne directe, vers nord à l'arrière nord-est de la grange, n° 182 p. et 183 p. section B, contenant environ trois ares, joignant au nord Bourru, à l'est et au sud un chemin, à l'ouest le dix-huitième lot.

3^o Un jardin, dit la Chesnaie, contenant environ deux ares trente centiares, n° 1248, section B du cadastre, joignant au sud veuve Guindon, au nord Turlais, à l'est Jolly, à l'ouest divers.

Mise à prix : Trois mille trois cent cinquante francs, ci..... 3.350

18^o Lot.

1^o Au bourg de Trémont, une cour dans laquelle existe une grange, composée de trois travées, cellier derrière, petit jardin, écurie et hangar vers l'ouest de la cour, contenant environ six ares, n° 182 p, 183 p, section B, du cadastre de la commune de Trémont, joignant à l'est le dix-septième lot, au sud la route, au nord Bourru et Augereau;

2^o Une maison, située au bourg de Trémont, composée de deux chambres basses, grenier au-dessus, toits et servitudes à côté vers couchant, contenant environ un are, n° 186 section B du cadastre, joignant à l'est Renault, à l'ouest un chemin, au sud la route, au nord Bourru.

Mise à prix : Quinze cents francs, ci..... 1.500

II. — Commune de la Fosse-de-Tigné

19^o Lot.

1^o Un morceau de vigne, nommé les Quarts, contenant environ trois ares soixante-dix centiares, n° 747, section A du cadastre, joignant à l'est Chauveau, à l'ouest Defois, au sud une charrière.

2^o Au même lieu, un morceau de vigne, contenant environ six ares, n° 803 du cadastre, joignant au nord Gaschet, au sud Maillet, à l'est un chemin, à l'ouest la route.

Mise à prix : Cent dix francs, ci..... 110

20^o Lot.

Le clos des Grands-Champs (vigne), contenant environ cinq ares cinquante centiares, n° 618 section A, du cadastre, joignant au sud Taugourdeau, au nord Cesbron, à l'est Ménard à l'ouest Moriceau.

Mise à prix : Quatre-vingts francs, ci..... 80

III. — Commune de Nueil sous-Passavant.

21^o Lot.

1^o Au grand clos du Petit-Champ Cirreau (vigne) contenant environ six ares quatre-vingt centiares n° 57 section E, polygone 10 du cadastre, joignant au nord Briand et Taillé, à l'ouest Cesbron.

2^o Au même lieu, un morceau de vigne contenant environ deux ares quarante centiares n° 94 section E, polygone 10 du cadastre, joignant au sud Taillé, au nord Cesbron, à l'est Valleau, à l'ouest Cesbron.

3^o Au même lieu, un mor-

A reporter... 9.735

Report... 9.735

ceau de vigne, contenant environ un are vingt centiares n° 105 section E, polygone 10 du cadastre, joignant au sud Briand, au nord Noblet, à l'est Maugé, à l'ouest Noblet.

Mise à prix : Cent cinq francs, ci..... 105

Total des mises à prix : Neuf mil huit cent quarante francs, ci..... 9.840

NOTA. — Par le jugement sus-énoncé, le notaire commis a été autorisé à réunir ou subdiviser les lots, pourvu que la mise à prix totale ne fût pas modifiée.

S'adresser, pour renseignements :

1^o A M^e VINCENT LE RAY, avoué-licencié à Saumur, 42, rue du Marché-Noir, poursuivant la vente;

2^o A M^e ANDRÉ POPIN, rue Cendrière, avoué des époux Nicolas-Coquin;

3^o A M^e POCHON, notaire à Nueil-sous-Passavant, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Pour extrait rédigé par l'avoué soussigné, conformément aux prescriptions du Code de procédure civile.

Saumur, le vingt-cinq janvier mil huit cent quatre-vingt-huit.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le janvier mil huit cent quatre-vingt-huit, folio , case . Regu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. Signé : L. PALUSTRE.

CHAPELLERIE SAUMUROISE

29, rue de la Comédie, à SAUMUR

FONTAINE

GÉRANT.

Les Articles de Chapellerie, de 1^{er} choix et des dernières Modes, se trouvent dans les Magasins de M. GILARD, 29, rue de la Comédie, à Saumur.

BON MARCHÉ sans précédent, sans nuire au BON GOUT, ni à la QUALITÉ.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1888,

UNE PETITE MAISON

Faisant le coin de la rue Dacier et de la rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. Raymond GIRARD, rue Dacier, 24, ou à M^e AUROYER, notaire, place de la Bilange. (46)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1889,

TRÈS GRAND MAGASIN

A deux ouvertures,

Situé rue du Puits-Neuf, 21.

S'adresser à M. et M^{lle} JACOT, rue d'Orléans, 76, Saumur. (869)

A VENDRE

Bouteilles Champenoises renforcées

Très bonnes conditions.

S'adresser à M. CH. JUDEAU, chef de caves à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

ON DEMANDE à prendre un petit magasin ou un café achalandé.

S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE désire se placer, le mari comme valet de chambre et la femme comme femme de chambre ou lingère. Bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un garçon de course, 16, rue d'Orléans.

Saumur, Imp. P. GODET.